



Avis dépôt du budget 2022

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Ville de East Angus.

Que le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire qui aura lieu le 20 décembre 2021 à 18 h 30, à l'hôtel de ville au 200 rue Saint-Jean Est, à East Angus procédera l'adoption du budget de l'année 2022 ainsi que l'adoption du programme triennal d'immobilisation.

QUE conformément à l'article 474.2 de la Loi des cités et villes, les délibérations du conseil et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le budget et sur le programme d'immobilisation.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce sixième jour de décembre deux mille vingt et un.

BRUNO POULIN, CPA CMA
Greffier-trésorier